



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCÈS-VERBAL - 5/2019

Séance ordinaire du 24 septembre 2019  
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Nicolas HÄUSEL

Membres présents :	62
Membres absents excusés :	15
Membre non excusé :	<u>1</u>
Effectif total :	78

Absents excusés : Mmes Brigitte CROTTAZ, Patricia GILLIERON GIROUD, Nathalie LINIGER, Anaëlle URIO, Patrizia VINCIGUERRA et MM. Patrick ASSAL, Philippe CORDONIER, Thomas FERRARI, Constantin DOUROS, Philippe KOCH, Philippe LIENHARD, Daniel MARGOT, Jonathan SWAN, Christian TERRIER, Jérôme URIO.

Absent non excusé : M. Bujar OSMANI.

A 19h30, **M. Nicolas Häusel**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 62 personnes présentes.

#### **COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.**

Il remercie les membres du Conseil de lui avoir confié ce mandat de présidence qu'il essayera de mener au mieux dans une ambiance conviviale et efficace. Etant membre du Conseil depuis 2016 seulement, il prie d'excuser quelques erreurs de jeunesse qui pourront survenir et surtout de bien vouloir prendre acte de sa piètre mémoire des noms. Il revoit volontiers à la fin de la séance celles et ceux qui seront simplement appelés Madame ou Monsieur pour faire plus amples connaissance avec eux.

Au mois de juillet vous avez tous reçu vos jetons de présence, il espère que la nouvelle manière de gérer, mise en place en début 2019 donne satisfaction. Il rappelle que les listes de présence des membres des commissions doivent être remplies sur les tableaux officiels et



remises signées au Secrétariat du Conseil.

Le 12 juillet, accompagné de Mme Marie Gaud de l'office des affaires culturelles de la commune, il est allé visiter Mme Tarantola la veille de ses 90 ans et a passé un agréable moment avec elle et son fils autour d'un bon café. Ils nous ont remercié en retour par une carte attentionnée.

Le 22 juillet, il a eu l'honneur de faire la connaissance Mme Janine Corbaz, véritable mémoire de la commune et tante de notre collègue M. le Conseiller communal Ernest Corbaz.

Il remercie les conseillers et les citoyens qui ont été présents à la journées portes ouvertes du CAP le samedi 14 septembre, à la cérémonie organisée pour hisser le drapeau des JOJ le 19 septembre ainsi qu'à la semaine de la mobilité.

Le 4 juillet 2019, en tant qu'autorité concernée, le Conseil communal a été informé du recours déposé par M. Beetschen et consorts au Tribunal cantonal contre la décision du Département du territoire et de l'environnement approuvant le plan de quartier les Planches-Montblesson. La réponse du Conseil communal au recours a été effectuée par la Municipalité en vertu de la délégation de compétence accordée en début de législature.

Le 10 septembre, le Conseil communal a reçu un courrier de Swisscom indiquant l'arrêt définitif des systèmes de télécommunication mobile GSM et 2G à la fin 2020. Ce courrier était accompagné d'indications envoyée par l'ASUT (Association Suisse des télécommunications) informant sur le système 5G. En date du 5 juillet, nous avons reçu une interpellation de la citoyenne Mme Christine Waite adressée à qui de droit en l'occurrence, la Municipalité et le Conseil communal, concernant l'arrivée de la 5G. Ce point sera discuté lors de la prochaine séance de Bureau.

Le 12 août, la Municipalité a sollicité un entretien avec les présidents de groupe des partis, les membres de la commission des finances et les membres du Bureau. Il a été évoqué la suite à donner au retrait du préavis sur l'assainissement de la grande salle. Des explications ont été données sur les préavis qui seront traités ce soir ainsi que sur de futurs préavis comme celui de la réfection du pont de la Girarde. L'assemblée a pu échanger des points de vue et répondre à des questionnements dans un esprit constructif.

Le 9 septembre, les membres du Bureau et de la Municipalité se sont rencontrés autour d'un apéritif convivial pour faire plus ample connaissance.

Motivé par des éléments des précédents rapports de gestion, le Bureau a depuis quelques mois engagé une réflexion sur les attributions des autorités communales. Pour ce faire, nous avons sollicité les compétences de la Préfecture pour une présentation informelle sur le contenu et les limites du pouvoir de contrôle du Conseil communal sur l'activité de la Municipalité. En tentant un bref résumé, il pourrait ressortir l'adage bien vaudois du « Il en faut ni trop, ni trop peu, bien au contraire ». Ni trop: pour ne pas exiger un devoir d'information sans limite des autorités municipales vis à vis des commissions de surveillance du Conseil communal. Ni trop peu: pour que ces mêmes commissions aient le droit à un accès facilité aux informations demandées dans un cadre défini. Bien au contraire: pour que les échanges entre les autorités législatives et exécutives puissent être favorisés.



Il invite à relire le chapitre 3 du règlement du Conseil communal.

Il a reçu la démission de la commission consultative au FEEDD de notre représentante Mme Mirka Aeschbacher. Nous allons procéder lors de cette séance à la nomination d'une ou d'un nouveau représentant.

Le 13 septembre, le Bureau a pris note de la démission avec effet immédiat pour raisons de santé de M. Marc-Alain Berberat membre des PLR. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Le 20 août, il a reçu la lettre de démission de M. Michel Rochat membre du PS, dont il fait lecture. On ne pourra que regretter un de nos membres avec près de 25 ans d'expérience. Trop frais dans ce Conseil pour avoir eu le temps de connaître sa personne, il a quand même pu apprécier son engagement lors de commissions, et il en a été convaincu lorsqu'il l'a rencontré un matin en train de réinstaller des affiches de campagne pour le Closaet. Le Conseil lui offre de chaleureux applaudissements.

Le Président a terminé avec ses communications.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Vous aurez peut-être remarqué le nouveau point divers en dernière position de l'ordre du jour. Le Bureau a décidé de rajouter ce point afin de mieux distinguer les propositions individuelles considérées comme la présentation des initiatives personnelles (postulats, motions, interpellations, vœux, questions) et les communications diverses tel que cela a été le cas dans quelques précédents Conseils. Par ailleurs, la présentation d'un rapport périodique est également portée à l'ordre du jour. Nous prions dorénavant les présidents des commissions au long-court de bien vouloir annoncer au préalable la date de leur présentation de rapport pour que ceux-ci puisse être portés à l'ordre du jour par le Bureau.

*L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité*

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2019.**

**M. Fabien Loi Zedda** souhaite préciser son intervention, à la page 370 où il avait évoqué une consolidation. Il s'agissait bien dans son esprit d'une consolidation qui mène à une baisse concrète et tangible de la fameuse taxe sur les déchets. Il sera d'ailleurs particulièrement attentif dans le déroulement de cette soirée, sur l'évolution de ce sujet et remercie M. le Syndic pour sa réponse de l'époque.

**M. Horacio Herrera**, au point 8 de l'ordre du jour, demande que son intervention relative à la validité du rapport de minorité lu par M. Dudan, ainsi que la réponse qui lui a été adressée par le Président soient rajoutées au procès-verbal. Ce rapport de minorité, vu qu'il n'a pas été transmis dans les délais que précise notre règlement, n'aurait pas dû être accepté ni figurer dans les rapports de séance.



**M. Angelo Marzoli** demande, vu que l'intervention de M. Herrera ne figure pas au procès-verbal, que ce dernier soit refait et qu'il soit approuvé lors de la prochaine séance.

Le Président passe au vote de la demande de M. Marzoli, soit d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 lors de la prochaine séance, après modification.

A main levée, la demande est refusée à une grande majorité.

**M. Horacio Herrera** revient sur sa remarque sur le rapport de minorité et du fait qu'il n'aurait pas dû être accepté et faire partie du pv.

Le Président rappelle que ce rapport a été approuvé comme un rapport de minorité par notre ancien Président.

**M. Erich Dürst** propose de prendre note aujourd'hui des remarques de M. Herrera, qui figureront au procès-verbal de cette séance. Mais il n'y a rien qui empêche aujourd'hui d'approuver ce procès-verbal, avec ces remarques.

Le Président passe au vote sur l'approbation du procès-verbal du 18 juin avec les modifications faites aujourd'hui.

***Le procès-verbal n'appelant plus aucune remarque, il est accepté à une large majorité.***

Le Président informe que le Bureau réécouterá l'enregistrement et reviendra sur ce sujet lors de la prochaine séance.

### **3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.**

▪ **M. Maurice MISCHLER, Syndic**

***Réponse au vœu de M. Marc Veraguth demandant la mise à disposition des partis d'un local avec armoires fermant à clé pour la conservation des archives :*** la Municipalité en a tenu compte pour le rapport répondant au postulat de Mme Anaëlle Urio concernant les bâtiments communaux.

***Réponse au vœu de M. Nicolas Häusel pour une expertise de l'ergonomie et le graphisme du site internet de la commune / Réponse au vœu de M. Erich Dürst sur la stratégie de la communication environnementale de la commune / Réponse aux attentes de la Cogest 2018 quant à la professionnalisation de la communication :*** l'Office des affaires culturelles, manifestations et communication se propose de travailler ces prochains temps sur l'élaboration d'une stratégie globale se développant autour des axes suivants :

- réflexion autour de l'identité visuelle de la commune ;
- élaboration d'une charte graphique et uniformisation des supports de communication de la commune, enveloppes, en-têtes, signatures, mails, cartes de visite, etc. ;
- élaboration de règles typographiques visant à donner une unité aux diverses publications de la commune ;
- élaboration d'une charte éditoriale pour le Palinzard visant à assurer une certaine cohérence dans la représentation des articles, taille des titres, des chapeaux, etc.



- réflexion de fond sur l'ergonomie et l'organisation du site internet de la commune et prise de contact avec diverses agences de web design ;
- élaboration d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux, optimisation de la communication sur Facebook et réflexion autour de l'ouverture éventuelle d'un compte Instagram ;
- optimisation de la communication institutionnelle de la commune ;
- approfondissement des relations avec les médias régionaux et cantonaux et recherche de nouveaux contacts afin d'assurer une meilleure diffusion des communiqués de presse ;
- réalisation d'un document présentant la stratégie globale de communication de la commune et reprenant ces différentes mesures.

**Réponse au vœu de M. Angelo Marzoli sur l'extension de la nouvelle ligne de bus du Polny jusqu'à Près-les-Bois :** la réponse à ce vœu sera intégrée dans le préavis concernant cette ligne de bus, soit en 2021 ou 2022.

**Réponse au vœu de M. Mazyar Yosefi demandant la distribution de sacs taxés pendant 36 mois suivant la naissance d'un enfant :** il a demandé un certain nombre de statistiques auprès de plusieurs communes, comparables et proches d'Epalinges. Il rappelle que la commune donne à choix huit rouleaux de 35l ou 16 rouleaux de 17l. Morges ne donne que 3 rouleaux, Paudex 8, Pully 8, Le Mont-sur-Lausanne 5, Vevey 5 (sur trois ans), Belmont 5, Cheseaux donne CHF 100.-, Lausanne 8, Bussigny 5 et Lutry ne donne que 8 rouleaux de 17l. La Municipalité a décidé de maintenir le statu quo par rapport à cette demande.

**Biotope de la partie sud du Biopôle :** la Municipalité a réceptionné l'ouvrage le 3 septembre dernier. Nous avons même peine à croire qu'il a été aménagé tant la nature a repris le dessus. Tellement bien qu'il a reçu un e-mail la semaine d'avant pour lui signifier que des traces tangibles de bécassines sourdes étaient arrivées.

**Réponse au vœu de M. Nicolas Häusel pour une mise en place de tables d'orientation sur les sites du territoire communal :** il est prévu d'en installer une vers l'église. Pour les autres emplacements proposés, les possibilités de les installer ailleurs seront étudiées de manière plus approfondie.

**Réponse à M. Fabien Loi Zedda concernant la taxes déchets :** la Municipalité a décidé de diminuer la taxe déchets de CHF 10.- par habitant, ceci dès 2020. La taxe des mono-entreprises baisse de CHF 10.- également.

**Bilan de mi législature :** ce bilan est en voie d'élaboration par la Municipalité et il sera distribué en tout-ménage d'ici la fin du mois d'octobre.

▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

**Réponse au vœu de M. Nicolas Häusel pour des toitures végétalisées sur le collège de Bois-Murat et au vœu de M. Balsiger de construire des installations photovoltaïques sur ces toitures :** lors du vote sur l'extension du collège de Bois-Murat, M. Häusel avait émis le vœu demandant à ce que des toitures vertes soient posées sur ces bâtiments neufs.



Parallèlement, M. Balsiger avait émis le vœu qui demandait de mettre le maximum de panneaux solaires sur ces toitures. La Municipalité va examiner la possibilité de mettre le maximum de panneaux solaires sur la toiture et de faire en sorte que cette toiture soit verte en dessous. Il semble que ce soit possible.

***Réfectoire scolaire de Bois-Murat :*** depuis la rentrée scolaire, le réfectoire scolaire de Bois-Murat accueille plus de 200 élèves certains jours de la semaine. La salle de quartier attenante est donc utilisée tous les jours. Les équipes d'animation et de cuisine se sont coordonnées pour réduire au maximum la file d'attente. Comme convenu avec la Cogest, un logiciel d'exploitation appelé « ma cantine » a été implémenté à cette rentrée scolaire. Il s'agit d'une application internet interactive. Les parents sont maintenant avertis de l'éventuelle absence de leur enfant, peuvent saisir les excuses d'absence, consulter le décompte des repas et effectuer les paiements. Cette installation s'est effectuée sans problème majeur, grâce à la compétence et à la disponibilité durant l'été de la gérante du réfectoire et de l'assistante récemment engagée pour son dicastère.

***La commune d'Epalinges est la troisième commune du canton utilisatrice de lignes Pédibus :*** Le pédibus a récemment fêté ses 20 ans. Le réseau Pédibus se développe régulièrement dans tout le canton. Actuellement 79 lignes sont actives réparties dans 40 communes. A Epalinges, nous disposons de 4 lignes : Les Moulins - Près-les-Bois/Ballègue/Chaugand/Village - Grand-Chemin/Ofréquaz – Raidillon/Ofréquaz. Une petite vidéo a été tournée sur le pédibus Raidillon/Ofréquaz, disponible sur le site du quotidien 20Minutes et sur Facebook. Le Pédibus a encore un bel avenir dans notre commune, il suffit de voir le nombre de parents taxis autour des écoles pour s'en convaincre.

***Journée des proches-aidants le 30 octobre prochain à 17h au réfectoire de Bois-Murat :*** pour marquer la journée des proches-aidants une manifestation est organisée le 30 octobre à 17h00 au réfectoire scolaire. Le groupe de travail organisateur de cette manifestation regroupe les représentants de Pro Senectute, du CMS d'Epalinges, des EMS de la Girarde et de Mont-Calme, de la Croix-Rouge et du CAP.

#### **M. Alain MONOD, Municipal**

***Réponse au vœu de M. Marc Veraguth relatif à la sécurité aux abords des écoles et des UAPE :*** ce problème des parents taxis est un problème qui est propre à beaucoup de communes, on se doit d'agir. La première action qui a été faite a été l'envoi d'une lettre ce printemps qui rappelait aux parents que les enfants de 10 à 16 ans bénéficiaient de la gratuité des transports publics et que l'on souhaitait qu'ils déposent leurs enfants plutôt à l'arrêt de bus le plus proche de leur domicile que celui plus proche du site scolaire. Il semblerait que ce message ait été relativement bien compris. Cette année, l'accent a été mis sur Bois-Murat en terme de contrôle et présence policière (gendarmerie et ASP). Un important chantier a démarré sur ce site et il s'agissait de prendre des mesures. La première a été de rendre quasiment impossible l'accès par le chemin de Bois-Murat. Un trottoir a été construit de la piscine à la garderie, les demi-tours ne sont maintenant plus possibles. Les ASP étaient présents à la rentrée pour expliquer ces changements. La deuxième mesure concerne le parking des enseignants et public. Celui-ci ayant été rendu indisponible à cause du chantier, un parking provisoire a été construit derrière le bâtiment principal, réservé en partie pour les enseignants et pour les parents amenant leurs petits



enfants à la crèche/garderie (avec un macaron). Des contrôles ont été effectués sur le chemin du Grand-Pré auprès de ces parents taxis qui attendent leurs enfants. Les autres sites sont également concernés par ces mesures, la zone d'accès au pavillon du Chaugand a été sécurisée. A l'Ofréquaz, la zone 30km/h est quasiment opérationnelle.

M. Pierre Jolliet précise que les enseignants sont également concernés par ces restrictions. En effet, les autorisations de stationner ne sont plus délivrées aux personnes habitants dans les zones 11, 12 et 18 Mobilis. Ce qui a permis de réduire le nombre de voitures sur le site de Bois-Murat.

**M. Bernard KRATTINGER, Municipal**

**Réponse au vœu de Mme Mirka Aeschbacher demandant la peinture des zones blanches à la Place de la Croix-Blanche :** le vœu déposé par Mme Aeschbacher proposait de demander au Centre d'animation Palinzard (CAP) ou aux écoles de repeindre les zones blanches de la place de la Croix-Blanche pour atténuer, les jours de grand soleil l'éblouissement des murs blancs disposés sur le pourtour de la place. Les démarches engagées par le service technique communal concernant cet objet ont d'abord été de vérifier auprès d'entreprises de peinture la possibilité de recouvrir ces zones blanches d'une peinture grise afin d'éviter l'éblouissement incommode certains usagers les jours de grand soleil. Une première offre a été sollicitée pour repeindre les zones blanches situées de part et d'autre de l'escalier d'accès à la salle des spectacles. L'offre pour ce travail est de CHF 3'958.- TTC, uniquement pour les deux zones à proximité de la Salle des spectacles. De plus, compte tenu de la particularité et des contraintes du support, à savoir : porosité et humidité du support, projection de sel en hiver, nettoyage à haute pression et conditions météorologiques, l'entreprise de peinture et le fournisseur ne donnent aucune garantie concernant la durabilité du produit. D'autre part, le coût d'une intervention sur l'ensemble des murs blancs entourant la place augmentera significativement par rapport à l'offre déposée, augmentation que l'on peut estimer à environ CHF 15'000.-. Compte tenu d'une part du manque de garantie quant à la durée de vie du produit et du risque de devoir renouveler régulièrement lesdits travaux et d'autre part du coût élevé du travail nécessaire au recouvrement de ces surfaces, la Municipalité renonce à effectuer les travaux en question, et ce d'autant plus qu'à moyen terme, la place de la Croix-Blanche devrait être remodelée dans le cadre du projet d'aménagement de la route et de la place de la Croix-Blanche.

**Réponse au vœu de M. Erich Dürst Enquête sur la consommation énergétique des ménages :** le vœu de M. Dürst avait la teneur suivante : « Une enquête pourrait être faite auprès des ménages pour connaître, détecter et documenter les différents aspects de notre mode de vie qui conduisent à ces émissions de gaz à effet de serre. Il formule le vœu qu'une telle enquête se fasse sur le territoire d'Epalinges, sans délai particulier, si ce n'est pas prévu au niveau cantonal ». Ce vœu appelle les questionnements suivants : Est-il envisageable d'effectuer l'enquête évoquée ?

Oui, mais il sera nécessaire de recadrer ce que l'on souhaite exactement, voire même attendre la décision du Parlement (révision des objectifs en cours). Il existe en effet une méthodologie plus simple, ciblant la commune uniquement, qui permet de réaliser le bilan Société à 2000W avec un calculateur Excel disponible sur le site de l'association Cité de l'énergie. La description de cette méthodologie sera communiquée par écrit à M. Dürst.



Une ou des enquêtes de même nature ont-elles été réalisées dans d'autres communes ?  
A Gland en 2015 : Bilan unité géographique (hors énergie grise importation) par le Bureau A+W. A Prilly: Bilan énergétique sur les bâtiments en 2015 (hors énergie grise, mobilité) par le Bureau Navitas.

Le canton envisage-t-il d'effectuer une telle enquête sur l'ensemble du territoire ? La demande a été effectuée – Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Dans quel délai pourrions-nous réaliser une telle enquête ? Une telle enquête pourrait être envisagée pour autant qu'une telle démarche soit envisageable et qu'un canevas des questions à poser existe. Dès lors, avant d'envisager le lancement d'une telle enquête, des investigations préliminaires seront indispensables. Il est donc difficile à ce stade de prédire dans quel délai une enquête pourrait être réalisée.

Mise au point de la Municipalité concernant l'intervention de M. Félix Schmidt, lors du Conseil communal du 18 juin 2019 invitant le Conseil à refuser la demande d'un crédit de construction destiné à la transformation et l'assainissement du complexe de la salle des spectacles. Lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2019, Monsieur le Conseiller Félix Schmidt s'est fendu d'une intervention invitant le Conseil communal à refuser la demande d'un crédit de construction destiné aux transformations et assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu. L'intervention de M. Schmidt était essentiellement motivée par une dépense excessive à ses yeux de 9 millions que nécessitent les travaux projetés pour une économie énergétique qu'il estime à CHF 25'000.- par an. D'autre part, M. Schmidt présente un bilan prévisionnel des charges futures en lien avec l'investissement de 10 millions (9 millions pour le crédit de construction + 1 million pour un appel d'offre fonctionnel sur invitation et deux crédits d'étude). Les montants articulés par M. Schmidt concernant l'amortissement de l'investissement de 10 millions + la charge d'intérêt sont estimés à CHF 475'000.- par an. A cela s'ajoutent, selon M. Schmidt, les charges d'exploitation de la salle des spectacles d'un montant de CHF 350'000.- (sans mazout), montant duquel il déduit CHF 70'000.- de revenu (locations de la salle), soit des charges d'exploitation égales à CHF 240'000.- par an en moyenne. Pour terminer sa démonstration, M. Schmidt cumule les charges en lien avec l'investissement (CHF 475'000.-) et les charges d'exploitation (CHF 240'000.-), soit, selon l'appréciation de M. Schmidt, un déficit annuel de CHF 715'000.- pour une économie de CHF 25'000.- sur la facture énergétique. Avant d'apporter les réponses aux approximations présentées par M. Schmidt, la Municipalité tient à rappeler que le préavis N° 14/2019 avait été approuvé par 7 voix pour et 1 voix contre par la commission nommée pour examiner cet objet, et qu'il avait également été adopté par 7 voix contre 1 par la COFIN. Il est donc surprenant et à notre avis peu correct d'inviter au dernier moment le Conseil communal à refuser la demande d'un crédit de construction sollicitée par la Municipalité. Nous aurions en l'occurrence souhaité, concernant toute intervention lors d'une séance du Conseil communal, que soit évité le recours à la politique politicienne, pour privilégier le sens étymologique du terme politique, à savoir : relatif aux affaires de la cité. Concernant les aspects financiers avancés par M. Schmidt, des premières investigations menées à propos des chiffres articulés lors de la séance du 18 juin 2019, il appert d'une part que les économies liées à l'assainissement et à la rénovation du complexe de la salle des spectacles se montent à CHF 50'000.- pour le chauffage et à CHF 12'000.- via le solaire photovoltaïque, soit CHF 62'000.- par an. A ces économies, vient s'ajouter une diminution des frais d'entretien des installations



techniques estimée annuellement à CHF 70'000.-. Concernant les charges d'exploitation, celles-ci s'élèvent à CHF 157'726.78 (chiffres 3113.000 à 3182.000), soit sans les traitements du personnel, les charges sociales et les assurances du bâtiment, qui, assainissement et transformation ou pas restent à charge de la commune. A propos des recettes, M. Schmidt évoque des revenus de CHF 70'000.- environ (location grande salle et du matériel + loyer appartement du concierge + contribution diverses + frais de chauffage Maison de commune). Il omet tous les autres revenus liés à l'auberge et aux locaux du service du feu, revenus qui se montent à env. CHF 125'000.- par an. Dès lors, on peut retenir qu'en cumulant les charges en lien avec l'investissement (CHF 400'000.- par année selon l'estimation faite par le service des finances) et celles liées à l'exploitation (CHF 157'726.78), soit env. CHF 557'000.-, moins les recettes de CHF 195'000.- (location salle + appartements + auberge + location locaux du feu + frais chauffage maison de commune), le coût annuel du complexe de la salle des spectacles n'est plus de CHF 715'000.-, mais de CHF 362'000.-, pour une diminution des charges liées à l'assainissement et à la rénovation de CHF 132'000.- soit in fine, un coût annuel de env. CHF 230'000.-. Ce coût annuel doit encore être mis en relation avec toutes les animations organisées par la commune ou les sociétés locales, animations pour lesquelles la commune octroie à la plupart des utilisateurs la gratuité pour la mise à disposition de la salle des spectacles. L'inventaire de l'utilisation de la salle des spectacles recense pour 2016, 136 mises à disposition pour des conférences, assemblées, congrès, spectacles, bals, concerts, banquets, réceptions, mariages, expositions, ventes, lotos, films et répétitions. Pour 2017, c'est 121 mises à disposition de la grande salle et pour 2018, 130 utilisations. Les habitants d'Epalinges considéreront-ils exagéré un coût de CHF 24.- par année et par habitant pour bénéficier d'une infrastructure communale destinée à la culture, à l'animation et aux activités des sociétés locales et mise à disposition des habitants d'ici et d'ailleurs pour par exemples : des conférences, assemblées, congrès, spectacles, concerts, expositions, ventes, films etc. Comme vous le savez, le 18 juin 2019, la Municipalité a retiré le préavis N° 14/2019. En réponse aux déclarations de M. Schmidt concernant les aspects financiers, des clarifications précises seront apportées par la Municipalité lors du dépôt d'une nouvelle demande d'un crédit de construction pour les transformations et l'assainissement du complexe de la salle des spectacles.

▪ **M. Roland PERRIN, Municipal**

***Réponse au vœu de M. Esteem Okoro pour la mise en place de poubelles de déchets recyclables dans les lieux publics :*** les poubelles pour le recyclage de l'aluminium, essentiellement les canettes, et du PET seront installées dès que le matériel nécessaire sera disponible, probablement d'ici 3 à 4 semaines, aux emplacements suivants :

- Sur la place de la Croix-Blanche
- À la sortie du métro des Croisettes
- Au chemin des Croisettes, devant la Coop
- Aux terrains de football de la Croix-Blanche et du Bois-de-la-Chapelle

Les autres moyens de récolte des déchets recyclables restent inchangés, à savoir le ramassage porte à porte, les écopoints, la déchetterie ou le retour des commerces.

***Réponse à la question de M. Jean-Pierre Michaud sur les mesures climatiques :*** la réponse sera transmise lors de la prochaine séance.



**Rapport sur la biodiversité** : il figure maintenant sur le site internet de la commune et fera l'objet d'une publication dans la prochaine édition du Palinzard.

**Présentation de la brochure « En balade à Epalinges »** : cette brochure est maintenant à disposition de tous. Quelques exemplaires se trouvent à l'entrée de la Salle des spectacles.

**4. NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU FONDS D'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (FEEDD) (en remplacement de Mme Mirka Aeschbacher, démissionnaire).**

Selon l'art. 8 du règlement du FEEDD, il convient au Conseil communal de nommer ses représentants.

M. Ernest Corbaz propose la candidature de M. Marc-Henri Rossier (HP).

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président le déclare élu tacitement.

**5. OPERATIONS IMMOBILIERES AVEC LA VILLE DE LAUSANNE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'EPALINGES – PRÉAVIS N° 20/2019.**

La parole est donnée à Mme Fabienne Guignard, présidente rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

Elle informe encore que la commission a relevé qu'une précision pourrait être apportée au dernier alinéa de l'art. 6. En effet, pour plus de clarté sur le texte du DDP, il pourrait être rajouté au troisième paragraphe « l'extension des bâtiments *de rendement* ».

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Maurice Mischler, Syndic.** Puisqu'il s'agit d'une modification mineure, il proposera de faire ce petit changement lors de la signature du règlement. Cela ne changera rien fondamentalement au projet.

**M. Bernard Krattiger, municipal,** désire apporter quelques informations complémentaires suite à la séance de la commission. Pour commencer, il y a une petite erreur sur la carte qui situe les différentes parcelles, propriété d'Epalinges/Lausanne. En effet, il manque une partie sur cette carte de la parcelle puisque le DDP qui concerne le pavillon de la paroisse n'est pas inclus alors qu'il fait partie de cette parcelle. Cette vérification a été faite auprès du cadastre et il fait bien partie de la parcelle 273. Concernant le coût de CHF 100.- le m<sup>2</sup>, il s'agit bien du coût estimé de la valeur de ce terrain. Mais il faut rappeler qu'Epalinges paie déjà ce montant car il est propriétaire de la moitié de ces parcelles.

Sur le point de l'utilisation des zones de verdure qui entourent l'église des Croisettes, cette zone est effectivement inconstructible, la seule possibilité existante serait de créer un



cimetière, ce qui est d'ailleurs prévu dans une servitude. Mais il n'est pas exclu que des cas d'utilité publique (wc, place d'accueil avec des bancs) puissent être réalisés, soit dans le cadre d'une négociation avec la commune de Lausanne soit lors de la modification du PGA.

Concernant l'art. 6 de la constitution du DDP, il est important de rappeler que selon le PGA, le coefficient d'utilisation de la zone d'utilité publique est de 0,6. Ce qui fait que la surface de la parcelle étant de 16'761 m<sup>2</sup>, il serait possible de construire sur 10'056 m<sup>2</sup> des bâtiments d'utilité publique. Ce n'est pas ce qui sera fait car les terrains de foot seront conservés. La clause de cet article 6 n'est valable qu'en cas de modification du coefficient du sol. La seule contrainte actuelle est d'informer la commune de Lausanne que nous souhaitons construire un bâtiment sur ce terrain, des vestiaires et une extension des locaux de voirie.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

*A main levée, le préavis 20/2019 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.*

**M. Laurent Balsiger**, en tant que président de l'assemblée de la paroisse réformée La Sallaz/les Croisettes, remercie la Municipalité et le Conseil communal pour l'excellente collaboration. La paroisse tient à marquer le transfert de ce lieu très emblématique de la paroisse et de notre commune. Pour ce faire, elle propose à ceux qui le souhaite de prendre un pin's à l'effigie de l'église des Croisettes.

## **6. ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2020 ET 2021 – APPROBATION – PREAVIS N° 21/2019.**

La parole est donnée à M. Olivier Volper, en remplacement de Mme Anaëlle Urio, présidente de la Cofin absente ce soir, qui lit son rapport (*au dossier*).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la Cofin pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Guillaume Graf.** Le groupe PLR se réjouit de l'amélioration des finances communales grâce à la bascule des impôts. Il note également que le préavis nous annonce une baisse probable des coûts, attribuée à la RIE III vaudoise et RFFA. Ces bonnes nouvelles ne doivent malgré tout pas nous faire oublier que la commune a un programme d'investissement ambitieux. En effet, comme indiqué dans le préavis, les investissements prévus de 2019 à 2023 s'élèvent au moins à 63 millions, investissements qui augmenteront mécaniquement les charges d'Epalinges. Le PLR restera particulièrement attentif à ce que ce bol d'air ne soit pas absorbé trop vite par la répliation par la Municipalité d'une gestion rigoureuse des charges. En conclusion, avec cette proposition officiellement neutre, voire légèrement positive, M. le Syndic venant de nous annoncer une baisse de la taxe déchet, le PLR invite à accepter le projet d'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

*A main levée, le préavis 21/2019 est accepté à l'unanimité.*



**7. POSTULATS DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ENZO SANTACROCE « CARTOGRAPHIER LES ITINERAIRES AINSI QUE LES ACCES DES LIEUX PUBLICS ET PRIVES DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DANS LE BUT DE LES PUBLIER SUR LE SITE COMMUNAL OFFICIEL » COUPLE AVEC CELUI DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT ET M. LE CONSEILLER COMMUNAL STEPHANE BALLAMAN « POUR UNE POLITIQUE COMMUNALE GLOBALE ET TRANSVERSALE SUR LE HANDICAP » – REPONSE DE LA MUNICIPALITE – RAPPORT N° 22/2019.**

La parole est donnée à Mme Fabienne Guignard, présidente rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du rapport de la Municipalité.

*A main levée, le rapport 22/2019 est accepté à l'unanimité.*

**8. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FELIX SCHMIDT DEMANDANT « A LA MUNICIPALITE DE TRANSMETTRE AU CONSEIL COMMUNAL UN RAPPORT SUR LA POSSIBILITE D'INSTAURER UNE LIAISON PIETONNE ENTRE LE CHEMIN DE MONTECLARD, LE CHEMIN DE FLORIMONT ET L'ECOLE DE BOIS-MURAT » – REPONSE DE LA MUNICIPALITE – RAPPORT N° 23/2019.**

La parole est donnée à Mme Fabienne Guignard, présidente rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Félix Schmidt** remercie la Municipalité pour ce travail. Il regrette le résultat et reste persuadé qu'on aurait pu faire mieux dans la démarche, en négociant plus fortement les avantages avec les propriétaires en contrepartie de déblayements, du déneigement ou d'autres services que la commune aurait pu proposer.

Il émet toutefois le vœu que la Municipalité intègre ce cheminement piéton dans le plan directeur communal de manière à ce qu'il reste dans les mémoires et qu'au fur et à mesure des changements qui pourraient y avoir lieu, il puisse négocier avec la commune dans chacune des autorisations qui pourraient être amenées dans ce quartier.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du rapport de la Municipalité.

*A main levée, le rapport 23/2019 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.*



**9. POSTULAT DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE BRIGITTE CROTTAZ « POUR L'INSTALLATION D'UNE PATINOIRE PROVISOIRE EN HIVER » – REPOSE DE LA MUNICIPALITE – RAPPORT N° 24/2019.**

La parole est donnée à Mme Sandrine Largey Botti, présidente rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Alain Monod, municipal**, précise que la période s'y prête particulièrement bien car avec les travaux sur Bois-Murat, nous sommes en déficit d'une salle de sport. Cette patinoire pourrait être une petite compensation pendant cinq semaines. A propos de la prolongation évoquée, le calcul pourrait être fait dans le sens inverse en enlevant tout ce qui est montage et démontage car qu'elle soit là cinq ou huit semaines, le prix reste le même. Mais comme annoncé en commission, il est convenu avec le fournisseur que s'il y a une bonne fréquentation et que la patinoire n'est pas promise à une autre commune, elle pourra rester quelques semaines de plus.

**M. Tauno Jalanti** rappelle qu'une patinoire est faite pour patiner. Sur les quelques m<sup>2</sup> disponibles devant l'Auberge communale, on ne pourra pas installer une patinoire où une centaine de personnes pourront venir, ce qui représente peut-être trois ou quatre classes par exemple. Il est en outre opposé à l'installation d'une patinoire synthétique, pour des raisons énergétiques.

**M. Alain Monod, municipal**, précise que c'est une patinoire de 172 m<sup>2</sup> et que la fontaine et sa sculpture ne seront pas touchées. Il n'y aura jamais cent personnes en même temps sur cette surface synthétique. Il a assisté à des démonstrations, ça glisse autant que sur une patinoire à glace.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du rapport de la Municipalité.

*A main levée, le rapport 24/2019 est accepté à une large majorité.*

**10. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALEXANDER OMUKU DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE PRESENTER UN PROJET QUI OCTROIE LE DROIT DE VOTE CONSULTATIF POUR LES OBJETS FEDERAUX, CANTONAUX ET COMMUNAUX AUX CITOYENNES ET CITOYENS PALINZARDS DES L'AGE DE 16 ANS – PRISE EN CONSIDERATION.**

La parole est donnée à M. Yann Glayre, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).



Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Maurice Mischler, Syndic.** Si la prise en considération du postulat est acceptée, la Municipalité fera une étude et pèsera le pour et le contre pour savoir comment faire en sorte d'intéresser les jeunes à la politique, c'est surtout cela la problématique.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération.

*A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité. Elle est renvoyée à la Municipalité.*

**11. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST DEMANDANT A LA MUNICIPALITE QUE LA CONTRIBUTION VERSEE PAR LA COMMUNE POUR CHAQUE ELEVE LORS DU VOYAGE D'ETUDE DE LA 11EME ANNEE SCOLAIRE NE SOIT PAS VERSEE SI LE VOYAGE EST EFFECTUE EN AVION. LE MONTANT AINSI ECONOMISE SERVIRA A AUGMENTER LA CONTRIBUTION VERSEE POUR LES VOYAGES EN TRAIN- PRISE EN CONSIDERATION.**

La parole est donnée à M. Anton Epp, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

La commission demande de refuser la motion telle que présentée. Toutefois elle proposerait de l'accepter si elle était transformée en postulat.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Enzo Santacroce** prend la parole ce soir pour défendre et répéter l'idée selon laquelle les voyages de fin de scolarité doivent représenter une occasion d'exercer les élèves à la communication argumentée, c'est-à-dire à formuler un argument de manière claire et informée à leurs camarades ainsi qu'aux enseignants, tout en se montrant capables d'écouter les arguments des autres. En d'autres termes, le réchauffement climatique comme problème majeur permet à l'école de se positionner comme le lieu de l'éducation civique, seule à même de conduire les jeunes à délibérer sur le type de transport à utiliser. Ils devront en outre tenir compte de différents facteurs comme le temps du trajet ainsi que la viabilité économique. Bref, nos élèves seront confrontés au principe de réalité, ce qui leur ouvrira l'esprit sur le fait que tout n'est pas permis ou acceptable dans notre société. Cette leçon de sagesse ne pourra qu'être bénéfique, car ils apprendront à choisir, à préférer et à rejeter pour reprendre les termes du philosophe espagnol Fernando Savater. Le but de ce projet éducatif est que les élèves Palinzards soient nourris à la culture démocratique, soit celle qui met leur esprit critique en éveil.

Par ailleurs, en élargissant le champ de la question climatique, l'idée est que les jeunes puissent s'ouvrir à des thématiques qui sont directement en lien avec leur quotidien à l'école :



les trajets, les repas, le recyclage, etc. Aussi, il serait utile que les enseignants, en tant que pédagogues, les accompagnent dans leur prise de conscience progressive de l'environnement naturel, social et économique qui les entoure. Organiser une balade sur le sentier Burki, par exemple, pourrait s'avérer fort pertinent dans ce contexte.

Il précise que cette requête s'inscrit dans la droite ligne de notre Constitution Vaudoise, validée le 14.04.2003. Il cite :

#### Chapitre 4 Participation à la vie publique

##### Art. 85 Formation civique et commission de jeunes

Formation civique et commission de jeunes

<sup>1</sup> L'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expériences participatives.

<sup>2</sup> L'Etat met en place une commission de jeunes

Aussi, en m'appuyant sur cette base constitutionnelle, il fait une contre-proposition au postulat de M. Dürst, à propos duquel nous accorderions notre prise en considération ou non. Il propose le postulat suivant, qui, en cas d'acceptation, inviterait la Municipalité à réfléchir aux mesures qui ont l'objectif suivant :

*« Encourager au sein des classes du secondaire I la création d'une commission thématique **environnement et climat** qui propose des mesures dans tous les domaines de la vie scolaire (trajets domicile-école, alimentation, voyages, espaces verts, activités, etc.) Les délégués de classe feront état des débats et des positions de la majorité de la classe à la direction. Les échanges seront organisés et structurés par le personnel enseignant. »*

En ce qui concerne plus spécifiquement les voyages de fin de scolarité en 11<sup>ème</sup> année, je demande par ailleurs que le montant alloué à chaque élève soit garanti, et ce quelle que soit la modalité de transport choisie.

Il demande la prise en considération immédiate de ce postulat selon l'article 62b de notre règlement communal qui stipule : *la proposition est mise à l'ordre du jour de la séance suivante, à moins que le Conseil décide de la traiter immédiatement.*

La discussion continue.

**M. Alexandre Meier** confirme qu'il y a urgence climatique. Malheureusement les solutions sont extrêmement complexes. Un panneau solaire, à l'heure actuelle, ne peut pas être produit sans pétrole. Il n'a pas de cuivre sur la planète pour produire suffisamment d'éoliennes pour la capacité énergétique du monde. Il s'est demandé combien consomme un avion par personne, par litre au 100 km. Chez Easyjet, la consommation d'un avion Airbus A320 est de 2,61L au 100km par personne, avec des A321, elle est de 2,5L au 100km. Boeing a des 737, malheureusement cloués au sol suite aux catastrophes que l'on connaît, qui consomment eux 94L au 100km. Le 767X qui va sortir l'année prochaine, sera encore plus efficace. Est-ce que c'est mieux que le train ou pas, honnêtement il ne sait pas. Mais cela mérite que la jeune génération débattre. Ces décisions difficiles, ce sont les jeunes qui vont les prendre. Pour cela, ils ont besoin de volonté mais également de réelles informations scientifiques ainsi que la



possibilité de débattre. Cela dépend de nous, de leur faire confiance. Il s'agit leur fournir plutôt des systèmes incitatifs que punitifs.

**M. Erich Dürst**, lorsqu'il a déposé sa motion, le climat allait mal. Lorsque la commission s'est réunie, il allait encore moins bien et aujourd'hui la situation ne s'est pas améliorée. Certes, il faut faire confiance aux jeunes. Notre génération n'a pas pris ses responsabilités ces trente dernières années. Il répète qu'il n'a jamais eu l'intention d'empêcher les voyages d'études ou une classe de partir en voyage. Il remercie d'ailleurs la Municipalité d'avoir augmenté le budget à disposition pour ces voyages suite à la nouvelle directive du département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Devons-nous laisser cette responsabilité aux jeunes, encore faudrait-il savoir si ce sont des jeunes de 14 ans qui doivent décider où ils vont ? Ceci est encore un autre débat. Mais mettons l'espoir en eux de voir plus loin. La situation a effectivement changé car le lendemain du dépôt de sa motion, la nouvelle directive a été mise en place. Elle modifie un peu la donne car le texte de sa motion, sous forme d'une motion n'est aujourd'hui plus pertinent. Pour cette raison uniquement, il transforme cette motion en postulat. Il invite à soutenir ce postulat et soutient également le postulat de M. Santacroce qui va dans la bonne direction.

**M. Enzo Santacroce** remercie M. Dürst d'avoir transformé sa motion en postulat. Néanmoins il persiste à penser et à croire que c'est la formulation de l'interdiction qui est visée à terme et il trouverait dommage de passer sur une formulation qui viserait une interdiction. Il entend bien que M. Dürst a pris note de la directive de l'arrêt du Tribunal fédéral, mais le signal que l'on devrait donner aujourd'hui aux écoles, aux Conseils d'établissement et aux élèves n'est pas seulement celui d'une interdiction visée mais bien celui de l'incitation de la responsabilisation. Il tient à rappeler que la responsabilité n'est pas une donnée de fait. Il faut accompagner ces jeunes, les informer. Les enseignants seraient complètement légitimés dans cette grande affaire qu'est le réchauffement climatique dans leurs rôles de pédagogues. Ce soir, il défend l'idée que les enfants ne naissent pas responsables, ils le deviennent. Grâce aux explications des parents, des adultes, des enseignants. Il trouvera donc dommage de statuer sur une interdiction qui est visée si ce postulat était pris en considération.

**M. Laurent Balsiger**. L'incitation c'est bien mais cela ne suffit malheureusement pas. On le voit tous les jours dans notre société, les progrès que l'on a fait sont issus des limites qui ont été posées. Des nouveaux champs s'ouvrent d'ailleurs à chaque nouvelle limite posée. Il est important de fixer des repaires, on a besoin de lois dans cette société qui se complexifie. Le Parlement fédéral nous montre l'exemple avec la loi sur le CO2 qui va interdire les énergies fossiles pour se chauffer. Il ne voit pas en quoi l'interdiction est un problème en soit. Il y a plein d'interdictions qu'on se fixe les uns et les autres dont on a besoin pour vivre en société. L'urgence est suffisante dans ce domaine pour qu'on interdise certaines choses. Il ne peut que soutenir les deux postulats, il faut prendre le taureau par les cornes et agir.

**M. Enzo Santacroce** précise encore que discuter, inculquer et ouvrir à la culture démocratique c'est long. C'est par l'exercice au débat que les élèves vont comprendre où sont les limites. Mais il faut que les jeunes le découvrent eux-mêmes, en étant accompagnés. Si on leur interdit l'avion on risquerait d'être incohérents. L'exigence de la culture démocratique est l'exigence de cohérence. C'est également une discipline que l'on doit s'imposer à soi-même pour accompagner les élèves vers une meilleure compréhension de l'environnement.



**Mme Marisa Dürst** relève que si ce postulat est accepté, la Municipalité sera invitée à étudier l'opportunité de faire une proposition et de présenter un rapport, qui ne mènera pas forcément à une interdiction.

**M. Pierre Jolliet, Municipal,** propose que les deux postulats soient acceptés. En effet, on est tous d'accord sur le fond. M. Dürst a transformé sa motion en postulat. Il propose d'accepter les deux postulats et la Municipalité fera les démarches auprès de l'Etablissement, avec le Conseil d'établissement, si les deux postulants sont d'accord.

La discussion n'est plus demandée. Le Président demande si le Conseil communal décide de traiter immédiatement la prise en considération du postulat de M. Santacroce. C'est le cas, il passe donc au vote de la prise en considération.

*A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité.*

Le Président passe ensuite au vote de la prise en considération du postulat de M. Dürst.

*A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité.*

*Ces deux prises en considérations sont renvoyées à la Municipalité.*

**12. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL SERGE DUDAN DEMANDANT A LA MUNICIPALITE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE COMMUNALE PERMETTANT LA MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS ADAPTES A TOUTE LA DIVERSITE DE LA POPULATION PALINZARDE – PRISE EN CONSIDERATION.**

La parole est donnée à M. Philippe Morey, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

Le postulat est bon mais devrait être amendé en mettant l'accent sur le caractère incitatif que peut avoir la commune et l'étude de besoins de la population en termes de logement. Le point 2 du postulat doit être transformé en question pour une réflexion future, soit : « **2) devenir un acteur, en ce sens que la commune pourrait envisager d'intervenir, le désire-t-elle ?** ». La commission recommande d'accepter la prise en considération du postulat amendé.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération du postulat amendé.

*A main levée, la prise en considération de ce postulat amendé est acceptée à une large majorité. Elle est renvoyée à la Municipalité.*



**13. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL GUILLAUME GRAF DEMANDANT A LA MUNICIPALITE L'INSTALLATION DE DEFIBRILLATEURS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – PRISE EN CONSIDERATION.**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Alain Monod, Municipal,** donne la position de la Municipalité sur ce postulat. La priorité numéro une est de s'occuper de la victime. Idéalement il faudrait une deuxième personne sur place qui elle pourrait se mettre à la recherche d'un défibrillateur. L'idée est effectivement d'en installer, notamment à la piscine, à la salle de gym de la Croix-Blanche et probablement au sein de l'administration communale, dans un bâtiment qui reste encore à déterminer. Il ne cache pas que ces appareils sont chers, la réflexion a été faite au niveau du budget. Selon le modèle choisi, un appareil coûte entre CHF 3'500.- et 4'500.- par année à la location. On pourrait dire que rien n'est trop cher si cela peut permettre de sauver une vie, c'est évident. Les générations de défibrillateurs sont très évolutives. Pour les modèles actuels qui se présentent sous forme de valise, au moment où vous décrochez la valise, le 144 est composé et l'appareil est géolocalisé. C'est indéniablement un atout supplémentaire par rapport aux 1<sup>ères</sup> générations. La Municipalité est encore en réflexion, elle ne peut que recommander d'accepter la prise en considération de ce postulat.

**M. Christophe Chablais** demande si ces défibrillateurs seront accessibles en tout temps en cas de nécessité ?

**M. Alain Monod, Municipal,** répond que ce sont des considérations que la Municipalité prendra en compte dans la réponse. Il est évident que les appareils qui équiperont les salles de sport seront accessibles pratiquement en permanence, en tout cas aussi longtemps que les installations sont ouvertes au public. Pour l'administration communale, une solution sera trouvée également. Cela lui permet d'insister sur le fait qu'il tient à une formation sur l'utilisation, avant ou pendant l'installation des appareils.

**M. Christophe Chablais** précise encore que du matériel de qualité s'achète actuellement pour un montant inférieur à CHF 2'600.- et que la nouvelle génération de défibrillateurs sera mise en service dès 2020.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération.

*A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité. Elle est renvoyée à la Municipalité.*

**14. MOTION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE FABIENNE GUIGNARD ET CONSORTS DEMANDANT A LA MUNICIPALITE « UNE REFLEXION CONCERTEE ET EN AMONT, SUR LE FUTUR PGA ET AVANT TOUT NOUVEAU PROJET, ENTRE LA MUNICIPALITE ET LE CONSEIL COMMUNAL, SUR LE DEVELOPPEMENT URBANISTIQUE**



**D'EPALINGES, NOTAMMENT VIA SA COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME » – PRISE EN CONSIDERATION.**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Angelo Marzoli**, au nom du groupe Socialiste, demande le renvoi de la prise en considération de cette motion à une commission, selon l'art. 63 de notre règlement.

A main levée, quatorze personnes acceptent la proposition de M. Marzoli.

**M. Bernard Krattinger, Municipal.** La Municipalité s'est penchée avec intérêt sur cette motion. Leur interrogation portait sur l'objectif d'une telle motion. La Municipalité aurait souhaité, afin de pouvoir répondre de façon exhaustive à la problématique, qu'elle soit transformée en postulat, car dès ce moment-là on peut évoquer sous forme de rapport d'une part, la façon dont les choses se passent aujourd'hui et d'autre part quelles améliorations on pourrait apporter à la collaboration et à la concertation entre la Municipalité, la commission d'urbanisme et le Conseil communal.

La discussion n'est plus demandée.

*La prise en considération est renvoyée à une commission et sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.*

**15. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL GUILLAUME GRAF DEMANDANT A LA MUNICIPALITE D'EXAMINER LA POSSIBILITE D'UN ARRET TEMPORAIRE DE L'ALLOCATION DES RECETTES LIEES AUX TAXES SUR LES AUBERGES ET DEBITS DE BOISSONS AU FONDS DE PREVENTION DE L'ALCOOLISME JUSQU'A CE QUE LES RESERVES DE CELUI-CI NE REPRESENTENT QU'UNE ANNEE DE DEPENSE – PRISE EN CONSIDERATION.**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Maurice Mischler, Syndic.** La Municipalité n'est pas opposée à faire un postulat concernant ce fonds de prévention pour l'alcoolisme, mais la position actuelle est de ne pas faire non plus le yoyo avec les taxes, soit la supprimer temporairement, la remettre, etc. En revanche, si le postulat est accepté, la Municipalité proposera un nouveau règlement de gestion de ce fonds qui sera plus large et ira au-delà la prévention pour l'alcoolisme. Le but du postulant pourra dans ce cas être atteint.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération.

*A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité. Elle est renvoyée à la Municipalité.*



**16. RAPPORT ANNUEL DE LA DELEGUEE AU COMITE DE L'ASSOCIATION D'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'EPALINGES (AAEE), MME LA CONSEILLERE COMMUNALE CHRISTELLE DESPONT.**

La parole est donnée à Mme Christelle Despont, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président la remercie pour ce rapport bienvenu et détaillé.

**17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. Enzo Santacroce** prend la parole ce soir au nom du groupe PLR pour déposer le postulat suivant :

*« Offrir aux ateliers papas contacts un espace dans un local communal en vue d'organiser des séances permettant aux pères divorcés de se dévoiler. Objectif à long terme : faire d'Épalinges une antenne relais du MCPV (Mouvement de la Condition Paternelle Vaud) entre le Nord lausannois et la Broye. »*

Cette demande est inspirée d'un article de presse paru dans le *Lausanne Cités* du mercredi 20.02.2019 qui offre un éclairage très instructif à propos de la situation des pères divorcés.

Si nous regardons notre actualité sociétale, le 14.06.2019 des dizaines de milliers de femmes sont descendues dans les rues de notre pays pour revendiquer leurs droits, notamment celui de l'égalité salariale, à nos yeux tout à fait légitimes. Une des raisons majeures de ces manifestations est celle de vouloir dépasser le stade d'une société patriarcale.

Or, cette histoire de l'égalité laisse de côté une frange non négligeable de la population : les pères divorcés. En effet, quasi systématiquement, dans une sentence de divorce, la garde est accordée à la maman, le père étant presque exclusivement relégué dans son rôle de « pourvoyeur-payeur », pour reprendre les termes de l'avocate spécialisée Véronique Fontana. En cela, la perception du père dans une situation de divorce répond à une vision éculée dont la justice elle-même se fait l'écho. Aussi, la loi sur l'autorité parentale conjointe entrée en vigueur en 2014 n'est pas complètement respectée, ce qui, dans les faits, se traduit par la solitude des pères devant se battre pour espérer garder le contact avec leurs enfants et pour continuer à s'en occuper. Ceci est la raison pour laquelle l'association nommée le Mouvement de la Condition Paternelle du Canton de Vaud (MCPV), depuis l'année 2002, organise des ateliers qui consentent aux papas divorcés, mais aussi aux mamans et aux enfants confrontés au traumatisme de la séparation, d'exprimer leurs sentiments et leur ressenti au sein d'un espace de dialogue constructif.

Dans la droite ligne des décisions prises par notre Conseil à propos du congé paternité et de la signature de la charte en faveur de l'égalité salariale, ce postulat a pour objectif de demander à la Municipalité de réfléchir à des mesures qui permettraient à ces ateliers de se dérouler sur notre sol communal, en mettant à disposition de l'association mentionnée une salle ou un espace à sa disposition. Notre suggestion serait la salle Billy sise à la Route de la Croix-Blanche 35. Nous pensons en effet que cet espace est idéal car facile d'accès pour les participants et les participantes et, par ailleurs, cela ne coûterait que le prix de l'entretien de la salle. Ainsi, nous proposons qu'une contribution, à définir dans une entrevue entre la Municipalité et le MCPV, soit versée à la Commune pour la location de la salle. En outre,



cette rencontre donnerait l'occasion au MCPV d'expliquer à notre autorité exécutive les modalités et le cadre organisationnels.

Plus précisément encore, ces séances n'ayant lieu qu'à Lausanne et à Yverdon, il serait intéressant que notre Municipalité se penche sur l'opportunité de faire d'Epalinges, dans une deuxième étape du processus, une antenne relais entre le Nord Vaudois et la région de la Broye avec comme objectif d'accueillir des membres de familles séparées venant de Moudon ou de Payerne par exemple. En cas de prise en considération de cette demande, notre commune se profilerait comme étant décidément socialement responsable. Nous ne doutons pas non plus que des membres de familles séparées habitant Epalinges assistent aux ateliers papas contact qui s'y dérouleraient.

Pour conclure, nous affirmons notre conviction que la famille concerne d'abord les individus qui la composent, mais lorsque la sphère privée est en détresse, la sphère publique, dont nous sommes les acteurs, peut lui tendre la main.

La prise en considération de ce postulat se fera lors de la prochaine séance.

**M. Félix Schmidt.** En prolongation de la réflexion sur la cartographie des itinéraires des accès et lieux publics pour les personnes à mobilité réduite, il émet le vœu et demande à la Municipalité que la question des bancs publics soit intégrée dans les réflexions relatives à l'accessibilité des infrastructures publiques, et que plus de bancs publics soient installés sur les cheminements.

**M. Maurice Mischler, Syndic,** rappelle dans ce sens qu'un café débat a eu lieu le 20 septembre dernier où tous les conseillers communaux étaient invités. A sa connaissance, aucun n'était présent à ce débat qui était très intéressant. Il invite à lire le Palinzard où un certain nombre de manifestations sont organisées. La proposition de mettre des bancs est intéressante, il aurait peut-être fallu profiter de cette occasion pour poser un certain nombre de questions lors de ce café-débat. Il a gardé contact avec le bureau d'architecte spécialisé dans le domaine des personnes à mobilité réduite qui était présent. La Municipalité n'en restera donc pas là dans ce domaine.

**M. Mazyar Yosefi** remercie la Municipalité pour sa réponse concernant les sacs poubelles mais revient néanmoins sur son vœu. Les chiffres avancés ne sont pas exacts, en effet, lorsqu'on regarde Le Mont s/Lausanne donne 5 rouleaux de 35L par année, mais pour trois ans. Pully ne donne que 10 rouleaux mais encore 8 rouleaux pour la deuxième et la troisième année. Morges donne 3 rouleaux par année, jusqu'au 36<sup>ème</sup> mois. Lutry donne 8 rouleaux la 1<sup>ère</sup> année et 6 la deuxième et 6 la troisième année. Il maintient donc son vœu relatif à ces sacs taxés, les chiffres avancés par la Municipalité ne prenant pas en compte les sacs distribués les trois premières années.

**M. Esteem Okoro** salue la démarche et les réponses apportées par la Municipalité en début de séance sur la stratégie de communication de la commune. Toutefois, il émet le vœu que les conseillers communaux volontaires puissent participer activement à l'élaboration de la stratégie de communication de la commune, plus particulièrement concernant la refonte du site internet. Comme le suggérait M. Häusel l'ergonomie du site doit correspondre aux besoins de ses utilisateurs. Finalement les conseillers communaux pourraient partager leur expertise afin d'éviter des coûts ou des fonctionnalités superflues.



## 18. DIVERS

**M. Serge Dudan** informe que le GHP va organiser sa traditionnelle raisinée dans la nuit du 4 au 5 octobre prochain. L'éllixir sera disponible à la vente à partir de 12h le samedi.

**M. Félix Schmidt** aimerait revenir sur la communication de M. Krattinger en début de séance. Il regrette qu'un débat qui a lieu sur un préavis se fasse dans les communications de la Municipalité, cela ne semble pas être le bon endroit. Il est de notre droit d'intervenir en séance et de faire des propositions, c'est même la tâche des conseillers. Nous pouvons nommer des commissions pour débattre, la Municipalité peut revenir sur le sujet, revenir avec des chiffres mais ce débat doit avoir lieu dans le cadre des discussions du préavis et non pas dans les communications de la Municipalité. Néanmoins il se réjouit de voir attentivement ces chiffres, toutefois il regrette que pour un investissement de 10 millions, ils n'aient pas été donnés avant au Conseil.

La parole n'est plus demandée.

Le Président souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et clôt la séance.

La séance est levée à 22h15.

Epalinges, le 7 octobre 2019.

Le Président :

Nicolas HAUSEL



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA

## Conseil communal d'Epalinges

### **RAPPORT de la commission permanente de politique régionale sur le préavis No 20, intitulé « Opérations immobilières avec la Ville de Lausanne sur le territoire de la Commune d'Epalinges »**

La commission a siégé le jeudi 5 septembre, à 19h30, salle des commissions.

Etaient présents : Fabienne Guignard, présidente/rapporteur  
Brigitte Crottaz  
Claude Matter  
Michel Perret  
Paulette de Vries Stan  
Yves Giroud  
Marisa Dürst  
Excusé\* Yann Glayre (\*erreur de ma part, Y. Glayre était excusé en fait)

**Représentaient la Municipalité** : Maurice Mischler, Syndic, Bernard Krattinger, Municipal

**Préambule** : sans présidence depuis le départ de Pauline Monod en février 2019, c'est la soussignée (Fabienne Guignard) qui a été désignée à l'unanimité pour prendre sa succession en qualité de présidente de ladite commission jusqu'à la fin de la législature. Un grand merci pour la confiance...

Il s'agit ici d'un rapport de synthèse dans lequel ne se retrouveront pas les propos détaillés des uns et des autres mais uniquement les éléments et remarques principaux développés lors de la discussion. Notre commission avait pour mission de recommander ou pas une **dépense d'un total de CHF 1'277'051.-**.

Pour rappel :

- achat de l'Eglise des Croisettes pour 1 franc symbolique (parcelle No 320)
- achat de la demi-part lausannoise des parcelles entourant l'Eglise pour un montant de CHF 973'300.- (parcelles No 273 et 274)
- achat de la parcelle sur laquelle se trouvait l'ex-réservoir de la Cabolettaz (parcelle no 574) et
- conclusion d'un droit distinct et permanent de superficie de la parcelle des terrains de sport au Bois-de-la-Chapelle (0 franc)

*Attention* : Petite différence de coût entre la version papier du préavis et la version extranet sur le montant ayant des incidences sur le budget de fonctionnement. La somme juste est : CHF 93'500.-

Un premier tour de table a permis de constater que ce préavis n'allait pas rencontrer de fortes oppositions. Un unique commissaire a émis pourtant un doute qu'il maintiendra jusqu'au moment du vote final. « *Pourquoi payer si cher ?* » et *quel profit pour la Commune d'être propriétaire ?* » dira-t-il.

Cela fait près de cinquante ans que les négociations entre la Ville de Lausanne et Epalinges ont commencé. Lausanne n'aimant pas généralement vendre « *ses bijoux de famille* » mais aujourd'hui par souci de cohérence, un grand pas a été franchi. Lausanne vend et Epalinges achète, ce qu'elle souhaite depuis longtemps. Rappelons que le même préavis doit être approuvé par le Conseil communal de Lausanne. La règle du jeu : on accepte le tout ou on refuse le tout. Pas d'amendement ce qui rendrait la négociation caduque... Le 28 juin dernier, la commission ad hoc lausannoise est venue sur place. A l'unanimité de ses membres elle recommande à son Conseil d'approuver ce préavis aux conditions détaillées. Lausanne prévoit de mettre ce sujet à son Ordre du jour du 8 octobre, après que notre Conseil se sera prononcé. Entrée en vigueur de ce texte prévu en 2020.

Ce type de négociation n'est jamais simple. Certaines sont encore en cours car Lausanne est encore propriétaire d'autres terrains. Mais pourquoi acheter une Eglise ? Pourquoi acheter si cher deux parcelles environnantes (plus cher que le m2 d'un terrain agricole) sur lesquelles on ne peut rien construire et dont il n'est pas possible de changer l'affectation ? Il s'agit en effet d'une zone dite de verdure sur lequel une extension du cimetière par exemple serait possible. Le prix au m2 de CHF

100.- a été fixé par le Canton. Un DPP (droit distinct et permanent de superficie) avait permis la construction en son temps de la maison de paroisse. DPP qui est toujours en vigueur. Mais attention, Lausanne ne lâche pas complètement l'affaire car elle prévoit un droit de rémérer de 25 ans au cas où Epalinges voudrait modifier l'affectation, constructions d'appartements par exemple. Comme on l'a dit, Lausanne n'aime pas vendre ses bijoux de famille...

Cet achat a pour conséquence une augmentation du budget de fonctionnement de CH 93'500.- par an pour des services liés au bâtiment, considéré comme emblématique pour notre commune et surtout bâtiment historique, notre église. Les charges jusqu'à aujourd'hui divisées par deux seront ainsi payées par Epalinges, nouveau propriétaire. Epalinges aura donc un lieu non seulement de culte mais aussi de lieu culturel sans avoir à payer une location et notamment un organiste permanent mais à temps partiel. C'est en fait le prix à payer pour être « chez soi ».

La parcelle à la Cabolettaz où se situait l'ancien réservoir aujourd'hui démoli est place perdue pour Lausanne car inconstructible telle quelle mais ajoutée aux parcelles de la Girarde, cet emplacement pourrait être valorisé par la Epalinges. A nouveau la question du prix est évoquée, trop cher pour notre commissaire peu convaincu. Bref Lausanne ne serait-elle pas la grande gagnante dans l'affaire ? Tout le monde est gagnant selon la Municipalité car il s'agit en fait pour clore enfin l'affaire de conclure un deal. Lausanne se débarrasse de terrains qui ne lui servent à rien et Epalinges peut dans tous les cas les valoriser. Comme on l'a déjà dit, c'est le prix de la cohérence.

Le DDP de 30 ans sur le terrain de sport du Bois-de-la-Chapelle ne coûte rien. La location à Lausanne prendrait fin sans modifier fondamentalement l'affectation du lieu mais il serait possible par exemple de construire des vestiaires sans demander l'autorisation à Lausanne. Une action neutre

Quelques remarques encore sur le texte du DDP (article 6) où il pourrait être rajouté au troisième paragraphe « l'extension des bâtiments *de rendement* » (amendement). Important de se préoccuper de la santé du sol. Quant à la convention cadre, il est important à l'article 4 de bien mettre les deux communes à égalité.

La discussion nourrie et ouverte n'a pas permis de convaincre le commissaire dubitatif. Le vote final est ainsi le suivant : par 6 oui et 1 abstention votre commission vous recommande d'accepter ce préavis. Rappelons aussi que la commission des finances s'est prononcée pour le OUI à l'unanimité.

Fabienne Guignara  
Présidente rapporteur



Epalinges, le 17 septembre 2019/FG

**Amendement/légère modification du DDPC – droit distinct et permanent de superficie**

**Article 6, dernier alinéa**

*Si, au cours de la durée du droit de superficie, il y a une extension des bâtiments de rendement, notamment en raison d'une modification du coefficient d'utilisation du sol, l'agrandissement ou la construction de nouveaux bâtiments devront être autorisés par la superficiante et la redevance sera adaptée en conséquence.*

## Conseil communal d'Epalinges – Rapport de la Commission ad hoc

**RAPPORT No 22** Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Enzo Santacroce « *Cartographier les itinéraires ainsi que les accès des lieux publics et privés des personnes à mobilité réduite dans le but de les publier sur le site communal officiel* » et au postulat de Mme la Conseillère Muriel Cuendet Schmidt et M. le Conseiller Stéphane Ballaman « *Pour une politique globale et transversale du handicap* ».

La commission a siégé le mercredi 11 septembre, à 18h30, à salle des commissions. Tous les membres étaient présents.

La commission était composée de :

- Fabienne Guignard, présidente/rapporteur
- Félix Schmidt
- Enzo Santacroce (postulant)
- Muriel Cuendet Schmidt (postulant)
- Stéphane Ballaman (postulant)
- Alain Mermoud
- Nathalie Mezenen
- Richard Golay

Représentant de la Municipalité : Bernard Krattinger, Municipal

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

S'il y a un sujet sur lequel tout le monde est d'accord, c'est bien la nécessité de se préoccuper du handicap sur le territoire de la Commune, sous toutes ses formes. Les postulants ont d'ailleurs remarqué le très bon travail de la municipalité dans ce rapport qui aborde toutes les faces du problème. Et le sujet est vaste...

Le bien-être de nos citoyens plus fragilisés mérite toute notre attention. On remarque pourtant que dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas. Souvent par négligence, par oubli ou par méconnaissance. Une sensibilisation au problème, partout où cela est possible (y compris dans la formation du personnel communal, sur le site de la Commune, dans les aménagements urbains, les plans de construction, bref de manière transversale) devient une nécessité et des améliorations sont possibles.

Beaucoup de progrès passent par une bonne info, officielle et facile d'accès pour rendre à nos personnes en situation de handicap la vie plus facile. Toute action en ce sens est positive comme une véritable planification des bancs publics et le mobilier éphémère. Une collaboration avec les associations reste fondamentale aussi. Mais attention tout de même à ne pas trop faire appel à des experts extérieurs. D'autant plus que nous avons en notre Conseil une collègue qui connaît au quotidien les difficultés des personnes en situation de handicap et qui peut avec efficacité nous mettre en garde contre nos erreurs. Rien de mieux que des usagers concernés personnellement par ce sujet pour déterminer les besoins au plus près de la réalité. Avant et après travaux.

Membre de notre commission, Mme Mezenen a testé pour nous les locaux communaux et publics figurant dans un tableau/inventaire situé en page 6 du rapport municipal. Cet inventaire, après test de notre collègue, prêle à confusion car elle a déniché une série de petits problèmes, logistiques mais tout à fait embarrassants. Cela concerne presque toujours l'accès au WC pour personnes à mobilité réduite. L'intention est là, les WC existent mais l'accès est souvent difficile voire impossible. Soit le WC en question sert de lieu de stockage, soit un obstacle obstrue la porte d'entrée, une petite marche vient à perturber le trajet, soit il est fermé à clé. Dans tous les cas, ces WC sont inutilisables. Monsieur le Municipal a pris note avec soin des remarques détaillées de notre collègue que je ne relèverai pas dans ce rapport de synthèse. Mais le problème est réel d'où l'importance de sensibiliser bien davantage en l'occurrence le personnel communal et notamment celui des bâtiments concernés. Les corrections devront être apportées pour faire suite aux remarques de notre collègue.

## Conseil communal d'Epalinges – rapport de la commission ad hoc

RAPPORT No 23 Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Félix Schmidt demandant à la Municipalité de « *transmettre au conseil communal un rapport sur la possibilité d'instaurer une liaison piétonne entre le chemin de Montéclard, le chemin de Florimont et l'Ecole de Bois-Murat* »

La commission a siégé le mercredi 11 septembre, à 18h30, à salle des commissions. Tous les membres étaient présents.

La commission était composée :

- Fabienne Guignard, présidente/rapporteur
- Félix Schmidt (postulant)
- Enzo Santacroce
- Muriel Cuendet Schmidt
- Stéphane Ballaman
- Alain Mermoud
- Nathalie Mezenen
- Richard Golay

Représentant de la Municipalité : Bernard Krattinger, Municipal

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Il y a des rapports-préavis qui font l'unanimité des membres de la commission y compris du conseiller postulant, c'est le cas de ce rapport, rapport de synthèse je précise.

Un tour de table a ainsi démontré sans surprise que la réponse à ce postulat n'était pas étonnante (on s'y attendait) car le résultat de la procédure de consultation des propriétaires n'a pas permis d'élaborer un projet allant dans le sens du postulat. En effet, les terrains nécessaires à la création de ce chemin piétonnier auraient dû trouver l'approbation des propriétaires s'échelonnant sur le territoire concerné. Ce ne fut pas le cas. Une rencontre à l'issue du questionnaire lancé à toutes les personnes concernées n'a pas fait avancer la situation non plus. Alors faute de conciliation, le projet ne peut être mené à son terme comme le souhaitait Monsieur Schmid. La réponse de la Municipalité est donc sans surprise. On peut le regretter.

Quelques remarques tout de même concernant notamment la procédure utilisée. Aurait-on pu faire mieux ? Aurait-il fallu intégrer le postulant dans la discussion ? Pourquoi autant de propriétaires n'ont-ils pas jugé utile de répondre ? Ce qui est sûr pourtant c'est bien le contexte émotionnel dans lequel cette enquête a été réalisée. A peine sorti de la votation du Cloalet, il était difficile de trouver une solution qui pouvait à la fois satisfaire le postulant, l'intérêt général et l'intérêt particulier des propriétaires concernés. « *Ok chez mon voisin mais pas chez moi* » dit l'adage... Les désagréments, les nuisances d'un tel chemin sous les fenêtres des particuliers ont suffi à bloquer l'idée. Pour le moins aujourd'hui. Une seule solution était possible : l'expropriation, une solution extrême que personne ne veut ici.

Rappelons aussi qu'une nouvelle ligne de bus au Polny va faciliter les choses d'ici peu. La mobilité douce reste un objectif d'importance notamment dans ce coin de la Commune. Une solution est aussi évoquée dans la discussion, à savoir revenir sur le sujet par exemple dans un plan directeur de circulation piétonne et cyclable (qui avait été il y a quelques années une proposition de Messieurs Maurice Mischler et Félix Schmidt) et que l'on pourrait à nouveau étudier. La preuve que de bonnes idées peuvent ainsi resurgir... Alors le sujet n'est pas clos. Il suffit d'y penser dans une prochaine vision globale du territoire.

**En résumé, la commission ad hoc recommande à notre Conseil communal d'accepter le rapport No 23 de la Municipalité à l'unanimité.**

Fabienne Guignard  
Présidente rapporteur



Epalinges, le 18 septembre 2019

## Rapport de la commission chargée de traiter le préavis no 24/2019

Concernant la Réponse au postulat « Pour l'installation d'une patinoire provisoire en hiver »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Dûment convoquée pour le 4 septembre 2019, la commission chargée de traiter ce préavis était composée de Madame Patrizia Vinciguerra, Madame Vania Luis Francisco, Monsieur Alexandre Meier, Monsieur Philippe Lienhard, Monsieur Christian Guex, Monsieur Ernest Corbaz et de Madame Sandrine Largey-Botti, président-rapporteur.

Madame Birgitte Crottaz devait être présente également mais s'est excusée et n'a malheureusement pas réussi à se faire remplacer.

Avant de commencer les discussions, il est précisé que la COFIN a décidé de ne pas se prononcer comme le montant à voter est inférieur à chf 50'000.-.

La commission s'est réunie en présence de M. le Conseiller municipal Alain Monod. Nous le remercions pour les explications et réponses aux différentes questions.

En introduction, M. Monod mentionne qu'il avait déjà eu cette idée il y a quelques années mais qu'à l'époque le problème de savoir où mettre cette patinoire s'était posé et le projet ne s'était pas concrétisé.

Le choix s'est porté sur une patinoire synthétique qui est beaucoup moins chère qu'une patinoire traditionnelle. Une patinoire traditionnelle serait également bien plus énergivore.

L'endroit idéal pour mettre cette patinoire sera devant l'Auberge communale.

Un commissaire demande si on pourra utiliser des patins traditionnels et si oui si les gens pourront amener les leurs. M. Monod répond positivement en précisant que la commune mettra également des paires de patins gratuitement à disposition contre un dépôt (patins compris dans la location de la patinoire). Un étudiant sera sollicité pour s'occuper de cela, à l'image de ce qui se fait à la voirie.

Un commissaire demande quels seront les horaires. M. Monod répond que les horaires sont encore à définir. Ce qui est sûr c'est que les gens ne pourront pas y aller après 22h. Les écoles vont pouvoir profiter aussi de cette patinoire. Les sociétés locales auront l'occasion d'organiser des animations si ils le souhaitent.

A voir aussi si qqn souhaite installer une petite buvette ou autre pour permettre aux gens de boire, de se restaurer. Cela pourrait être une société locale, l'Auberge communale.

Un commissaire demande si on ne pourrait pas prolonger la location comme il y a les vacances de février. M. Monod répond que si cela rencontre un vif succès au bout du délai de location prévu, on pourra toujours essayer de demander au fournisseur si on peut prolonger pour autant qu'il ne l'ait pas louée ailleurs. Le coût est estimé à chf 760.- de plus par semaine de location supplémentaire.

Un commissaire demande qui paie en cas d'accidents. M. Monod répond que si la personne se blesse par ex. en chutant ce sera pris en charge par l'assurance accident de la personne. Si il cause un dommage à autrui, ce sera pris en charge par la RC privée de la personne.

Un commissaire demande ce qu'il se passe en cas d'intempéries ? Elle sera nettoyée le lendemain par le service de voirie.

M. Monod mentionne que si le préavis est accepté par le Conseil communal, la voirie devra fabriquer un plancher. Les coûts seront imputés en interne et facilement réalisables comme la voirie dispose de son propre atelier.

Il faudra demander au fournisseur si il est possible d'avoir une bâche pour couvrir la patinoire en cas de fortes chutes de neige.

Les bandes de protection pourront faire office de panneaux publicitaires et ces supports seront proposés aux commerçants locaux pour CHF 500.- pour les cinq semaines. Cela permettra également de compenser une petite partie des coûts.

Au regard de ces explications, les conclusions du préavis 24/2019 sont acceptées à 6 voix pour contre 1 voix contre.

Epalinges, le 15 septembre 2019



Sandrine Largey-Botti  
Président-rapporteur



**Conseil communal  
Epalinges**

**Rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat déposé par M. le Conseiller communal Serge Dudan demandant à la Municipalité la mise en œuvre d'une politique communale permettant la mise à disposition de logements adaptés à toute la diversité de la population Palinzarde – Prise en considération.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission, composée de Marco CAFFARO, Serge DUDAN, André RACLOZ, Patrick ASSAL, Claude MATTER, Alain MERMOUD et Philippe MOREY, président-rapporteur, s'est réunie le 12 septembre 2019. Nathalie LINIGER était excusée non remplacée.

Monsieur Bernard KRATTINGER représentait la Municipalité.

En préambule, Monsieur DUDAN nous présente le cadre et la motivation du dépôt du postulat. Ensuite Monsieur KRATTINGER nous éclaire sur les moyens à disposition et les limitations de la commune pour mettre en œuvre la politique demandée par le postulat. Il nous explique que la LAT limite fortement la liberté de la commune car le nombre de terrains à bâtir doit être réduit pour s'y conformer. Par contre au niveau cantonal, la L3PL (Loi sur la Préservation et Promotion du Parc Locatif) s'attaque déjà à la problématique. Ses objectifs sont de : *Lutter contre la pénurie de logements en conservant sur le marché des logements loués qui correspondent aux besoins de la population* et *Promouvoir la construction de nouveaux logements qui correspondent aux besoins de la population*. Des terrains sont mis à disposition de coopératives de logement, tel que la CLE, et des projets de densification sont en cours, tel qu'aux Croisettes. La commune est propriétaire de deux petits bâtiments, c'est tout. Monsieur KRATTINGER nous rappelle finalement que la population palinzarde a refusé le Closalet.

L'accent du postulat doit être mis sur « quels sont les besoins de la population en termes de logement ? » et « quels sont les moyens que la commune a pour assister la création de loyers abordables ? ».

Un commissaire cite la politique de la commune de Nyon en exemple. Un autre signifie que nous voulons créer une mixité et qu'il faut surtout éviter de créer des cités. Ceci est possible dans de nouvelles constructions et pourrait être encouragé lors de rénovations. Un autre commissaire cite de droit de préemption de la commune sur l'achat de terrains. « Est-ce que la commune doit devenir promoteur ? Est-ce qu'elle peut ? ». Monsieur KRATTINGER nous indique que ce n'est pas la politique actuelle de la commune et que ce rôle est plutôt laissé à des coopératives de logement. Un commissaire demande si le sujet ne devrait pas être intégré à la commission d'urbanisme ? Non, il s'agit de logement et non d'urbanisme.

Au terme de quelques délibération, il est convenu que le postulat est bon mais devrait être amendé en mettant l'accent sur le caractère incitatif que peut avoir la commune et l'étude de besoins de la population en termes de logement. Le point 2 doit être transformé en question pour une réflexion future.

La commission passe au vote sur l'acceptation du postulat amendé. Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents. La commission vous conseille donc d'accepter le postulat amendé.

Epalinges, le 12.09.2019

Philippe Morey  
Président rapporteur

## **Rapport de la commission nommée pour examiner la motion d'Erich Dürst du 19.02.2019**

**Concerne** : Prise en considération de la Motion déposée par M. le Conseiller communal Erich Dürst demandant à la Municipalité que la contribution versée par la Commune pour chaque élève lors du voyage d'étude de la 11<sup>ème</sup> année scolaire ne soit pas versée si le voyage est effectué en avion. Le montant ainsi économisé servira à augmenter la contribution versée pour les voyages en train. »

Monsieur le Président, chères et chers collègues, Mesdames, Messieurs

La commission nommée du CC pour traiter ce sujet qui s'est réunie le 10 septembre 2019 était composée de Madame

Paulette DE VRIEZE STAN et Messieurs

Pierre BOREL

Erich DÜRST, dépositaire de la motion

Guillaume GRAF

Alain MERMOUD remplaçant Reynold UDRY

Bernard THONNEY remplaçant Constantin DOUROS

Mazyar YOSEFI et moi-même

Anton EPP, président rapporteur remplaçant Thomas FERRARI.

Nous remercions pour sa disponibilité et présence M. le Municipal Pierre JOLLIET qui nous a donné des compléments d'information et répondu à nos questions.

Je remercie également les membres de la commission pour leur disponibilité et les bonnes discussions.

Le sujet de la motion et les motifs étaient clairs et, tenant compte des discussions lors du dernier Conseil, ne nécessitaient pas d'explications supplémentaires au préalable.

Monsieur le Municipal Pierre JOLLIET nous a donné, respectivement rappelé quelques informations concernant le fonctionnement et le financement des voyages d'étude. Suite à un jugement du tribunal fédéral qui stipule la gratuité de l'école obligatoire y compris toute activité obligatoire, seule la modeste somme de Fr. 16.-/jour peut être demandée aux parents des élèves de la 11<sup>ème</sup> (anciennement 9<sup>ème</sup>) en compensation des frais pour la nourriture.

L'application de la directive éditée par l'Etat concernant les sorties hors périmètre scolaire a entraîné une augmentation du budget communal de l'ordre de 88'000.- pour toutes les activités hors périmètre scolaire (courses d'écoles, camps poly-sportifs, camps de ski, échanges linguistiques, animations culturelles et voyages d'études).

Le financement des voyages d'études se présente comme suit : jusqu'à ce jour :

Coût moyen :	Fr. 550.- par élève
Subvention communale	<u>Fr. 200.- par élève</u>
Coût à charge des parents	Fr. 350.-par élève

A partir de la rentrée scolaire et en application de la directive

Coût moyen :	Fr. 550.- par élève
Subvention communale prévue	<u>Fr. 470.- par élève</u>
Participation des parents (5 x 16)	Fr. 80.- par élève

Pour l'année 2019/20 sont prévus 5 voyages. 2 en avion, 3 en train

Le coût supplémentaire total pour la commune concernant les voyages d'études s'élève à environ Fr 22'000.- qui sont inclus dans les 88'000.- cités plus haut.

Il est à noter que les lois et directives ne se prononcent pas sur le montant ou les conditions de la participation financière de la commune. La commune est donc libre de fixer le montant (y.c. Fr. 0.-) et les conditions. Par contre, l'établissement scolaire ne peut pas organiser une

activité qui dépasserait le budget et elle ne peut pas demander aux parents une participation plus élevée.

Notamment suite à la présente motion il y a déjà un large débat qui s'est mis en route avec le conseil de l'établissement scolaire concernant ces voyages en avion. Si tout le monde est d'accord de favoriser les moyens de transport moins problématiques, la direction regretterais une simple interdiction, décision qui pourrait être contreproductive en vue du chemin vers l'objectif final, qui est un comportement responsable envers l'environnement.

Un commissionnaire fait remarquer que ce sont les jeunes eux-mêmes qui demandent des interdictions de voyages en avion.

On lui répond que, s'il y a bien des jeunes qui demandent cela et même si nos élèves de la 11<sup>ème</sup> demanderaient cela, ils ne demandent pas que d'autres décident à leur place ce qu'eux devraient bien vouloir. La responsabilisation ne marche pas comme ça et tout le monde souhaite pourtant que nos jeunes prennent leur responsabilité aussi envers l'environnement.

Un commissionnaire remarque que les conseillers qui ne renoncent pas eux-mêmes à tout voyage en avion et qui en ont déjà fait beaucoup, sont mal placé pour interdire aux élèves un voyage de la fin de la scolarité obligatoire en avion. On lui répond que ce n'est pas la même chose. Si chacun peut décider en privé de ces actes, ici nous décidons de l'argent du contribuable qui peut servir - ou pas - à des fins qui ont trop de conséquences négatives.

Un commissionnaire rappelle que la motion ne propose pas d'interdire les voyages en avion, mais de pas les soutenir.

On lui répond qu'on peut jouer sur les mots, mais vu qu'il est impossible d'organiser un voyage y compris hébergement, nourriture etc. avec un budget de Fr. 80.-/élève, cela vient à une interdiction.

Un commissionnaire propose qu'on devrait étudier la possibilité de permettre des voyages en avion sous condition que l'utilisation supplémentaire de CO2 soit compensée au niveau local et approuvé par le délégué à l'énergie de la Commune.

On lui répond que ce n'est pas la mission de la commission de faire des propositions ou d'amender la motion, mais de statuer sur la motion présentée.

La question se pose, ce qui changerait, si la motion était transformée en postulat : La motion telle que formulée ne laisse aucune souplesse dans la démarche, tandis qu'un postulat permettrait à la municipalité, de concert avec le conseil de l'établissement scolaire, de trouver des solutions un et de présenter un préavis qui viserait le même objectif durablement, c'est à dire faire des voyages avec un minimum d'impact sur l'environnement.

Le motionnaire ne veut pas prendre une telle décision lors de cette séance de la commission.

On passe à la votation : Motion : oui 3, non 4, abstentions 1.

La commission propose au CC de refuser la motion.

A titre consultatif, on demande aux commissionnaires de se prononcer sur un éventuel postulat du même contenu. Résultat : oui 7, non 0, abstention 1.

La commission proposerait au CC d'approuver un éventuel postulat du même contenu

La COFIN n'étant pas concerné par cette prise en considération, il n'y a pas de rapport de la COFIN sur cet objet.

Vu ce qui précède, la commission du Conseil communal chargée de prendre en considération cette motion, vous demande, Monsieur le Président, chères et chers collègues, de refuser la motion telle que présentée. Toutefois elle proposerait de l'accepter si elle était transformée en postulat.

  
Epalinges, le 19.09.2019, Toni Epp, Président et rapporteur de la commission

**Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. le Conseiller Alexander Omuku**  
*« Pour l'introduction d'un vote consultatif à l'âge de 16 ans »*

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le postulat précité était composée de Madame Christelle Despont, Messieurs Fernand Briguët, Georges Gombau, Jean-Pierre Michaud, Alexander Omuku, Marc-Henri Rossier, ainsi que votre serviteur. Absent, Osmani Bujar.

La commission s'est réunie le mercredi 11 septembre à la salle des combles en présence de Monsieur le Syndic Maurice Mischler et de la secrétaire Municipale adjointe, Madame Anne-Sophie Rivier.

La Municipalité nous informe avoir étudié ce postulat, et reconnaît que la problématique est connue. Il y a toujours peu de votes chez les jeunes.

L'idée de vouloir appuyer les jeunes par un vote consultatif est un sujet pédagogique intéressant et partagé par la Municipalité. Plusieurs mesures ont été initiées, notamment la méthode EasyVote. Malheureusement les statistiques ont montré aucune augmentation de vote chez les 18-25 ans, la question est donc, comment intéresser les jeunes à la vie politique, et dans le cas d'un vote consultatif, sous quelle forme ?

A la question de savoir combien de 16-18 ans sont concernés, M. le Syndic répond par le chiffre de 246.

Le postulant remercie la Municipalité pour le travail effectué et résume le contexte actuel. Cette proposition s'inscrit dans une dynamique communale, plusieurs conseils communaux ont accepté ce type de proposition. Un texte a également été déposé au Grand conseil pour donner le droit de vote aux 16-18 ans.

Il indique également que ce serait plus logique que ce soit le même processus que pour les personnes majeures, avec des bulletins différenciés évidemment.

Une discussion constructive s'en suit sur les méthodes permettant d'informer les jeunes sur des pratiques électorales relativement méconnues, par exemple comment remplir une liste ou comment se déroule le dépouillement.

Un commissaire exprime sa perplexité quant au fait de pouvoir voter trop tôt. Grandir et faire évoluer ses notions civiques est très important et symbolique pour atteindre la maturité pour finalement commencer à voter.

M. le Syndic nous informe des conséquences financières d'un tel projet. Il s'agirait d'environ 4300 CHF par année, plus 0.1 ETP (Equivalent temps plein) soit environ 5000 CHF par année.

Le postulant rappelle que les élèves suivent des cours de citoyenneté dès l'âge de 15 ans, et que le vote consultatif à 16 ans serait une suite logique.

La commission procède au vote et vous recommande d'accepter le postulat avec 4 voix pour et 3 abstentions.

Epalinges, le 17.09.19

Le président rapporteur  
Yann Glayre



## Rapport commission permanente AAEE

### Préambule

En novembre 2009, les vaudois adoptent l'article 63a de la constitution vaudoise qui demande aux communes d'organiser un accueil parascolaire. Les communes peuvent répondre seules à l'organisation de cet accueil ou adhérer à un réseau d'accueil de jour des enfants. Dans le cas d'adhésion à un réseau, elles bénéficient de subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE). Les normes d'accueil sont fixées par l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire primaire (EIAP) constitué de délégués des communes. Par délégation de l'EIAP, l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) assure l'autorisation et la surveillance des structures d'accueil parascolaire. Chaque réseau fixe sa propre politique tarifaire (échelle, clauses fraternelles, etc.) en fonction du revenu des parents.

Il existe 29 réseaux couvrant les 308 communes. Le réseau d'Epalinges est constitué actuellement de deux membres, La Commune d'Epalinges et l'Association d'Accueil de l'Enfance d'Epalinges (AAEE). La gestion des structures est déléguée à l'AAEE. Les subventions de la commune sont fixées par une convention de subventionnement établie entre la municipalité et l'AAEE.

L'AAEE est une association dont tous les parents d'enfants accueillis sont automatiquement membres. Ils sont réunis en assemblée générale chaque année. Le comité de l'association est composé de 5 membres, dont trois sont élus par l'assemblée générale. A ce jour, il s'agit de M. Cédric Delamadeleine, président, M. Nicolas Geiser trésorier, Mme Pauline Corti secrétaire. A ces trois membres s'ajoutent un Municipal (M. Pierre Jolliet) et une conseillère communale (Mme. Christelle Despont). Le rôle du Municipal est d'assurer la planification du développement des structures afin de répondre aux besoins de la population, de veiller à une bonne coordination entre la commune et l'AAEE pour l'entretien des locaux, de s'assurer l'application de la convention de subventionnement, de contribuer au maintien d'une collaboration rationnelle de confiance entre l'AAEE et la direction de l'établissement scolaire et de s'assurer de la bonne utilisation des budgets. Le rôle de la conseillère communale est de s'assurer que les intérêts de la commune sont garantis et que les subventions sont utilisées à bon escient. Elle doit également communiquer au conseil communal une synthèse des décisions et enjeux importants, afin que nous puissions prendre les décisions relatives à l'accueil pré et para-scolaire en toute connaissance de cause.

### Présentation du réseau

L'AAEE gère 5 structures : la Pépinière (40 places) et le Jars'din (99 places) pour les enfants de 4 mois à l'entrée à l'école, la Courte-Echelle (180 places) et la Trottinette (63 places) pour les enfants de l'entrée à l'école à la fin de la 6P et la Marelle (84 places) de l'entrée à l'école à la fin de la 4P. A cela s'ajoute un Accueil Familial de Jour (AMF) constitué de 15 accueillantes. L'AAEE compte à ce jour 125 collaborateurs pour un équivalent EPTs de 90.7. Le budget 2019 est de CHF 8'395'000.-, dont CHF 2'176'000.- des subventions de la commune en monétaire et en mise à disposition de locaux, CHF 1'600'000.- des subventions de la FAJE, CHF 4'583'000.- des écolages payés par les parents et CHF 36'000.- d'autres subsides. Le réseau permet l'accueil de 649 enfants, représentant 455 familles.

### Fonctionnement du comité

Le comité se réunit une fois par mois avec la Directrice Générale Pédagogique (Mme. Sandrine Ramò) et le Directeur Général Administratif (M. Nicolas Geiser). Les séances se déroulent de la manière suivante :

- Acceptation du PV précédant
- Revue de toutes les structures
- Points de la direction générale administrative
- Points de la direction générale pédagogique
- Divers et propositions individuelles

A cela s'ajoutent les assemblées générales et la participation à des soirées de parents dans les structures.

## Activités 2018 - 2019

- Les normes d'exploitations (nombre de places autorisées par structures) sont fixées par l'OAJE pour 5 ans et un contrôle de surveillance est effectué chaque année. En raison des fluctuations d'effectifs dans les classes et du nombre de classes par bâtiments scolaires, mais également en raison de l'absence de structures d'accueil près de certains bâtiments scolaires, il est nécessaire de déplacer les enfants en bus. Les trajets entre bâtiments scolaires et structures d'accueil sont onéreux tant en transports qu'en personnel. Afin de diminuer ces coûts et de permettre une extension du réseau, l'AAEE a pour projet depuis 2018 de louer des locaux dans une construction à venir en dessous du Collège du village. Cette nouvelle structure aurait une capacité d'accueil d'environ 70 places et serait destinée aux enfants du village et du Chaugand. Toutes les oppositions au projet de construction ont été levées, cependant le projet est en suspens en raison du recours d'un des opposant.
- La tarification pour les parents est en lien avec le salaire de ces derniers, jusqu'à concurrence d'un salaire plafond au-delà duquel la tarification est maximale. Les entrées financières liées à l'écolage sont donc directement liées à la structure populationnelle. Durant ces dernières années, nous observons une augmentation nette des revenus réduits. La diminution des revenus d'écolage est donc un sujet de réflexion en cours.
- L'Etablissement Intercommunal d'Accueil Parascolaire primaire (EIAP) a été créé en juin 2017 dans le but d'établir les normes d'encadrement des enfants de 4 à 12 ans. Pierre Jolliet a été désigné par l'Union des Communes Vaudoises comme représentant du district de Lausanne. Fin 2018, l'EIAP a énoncé de nouvelles normes d'accueil qui établissent le minimum requis. Dans le cas de la commune d'Epalinges, il est de l'autorité de la direction pédagogique du réseau, en concertation avec le municipal en charge du dicastère concerné, de suivre ces normes minimales ou d'engager des ressources supplémentaires en fonction de la configuration particulière du réseau. La mise en place de ces nouvelles normes est un point important de l'année en cours pour l'AAEE.
- Une nouvelle convention de subventionnement a été signée avec la municipalité en avril 2019.
- La FAJE demande un plan du développement des places d'accueil d'ici à 2025. Ce plan a été transmis par la municipalité. Il permet à la FAJE de planifier les aides au démarrage et subventions à octroyer.
- La CCT est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Cette nouvelle convention a nécessité un ajustement des salaires planifié sur trois ans, dès janvier 2018, afin d'anticiper les effets. Afin de suivre l'évolution salariale, le comité a proposé une nouvelle grille de tarification aux parents qui a été acceptée à l'AG 2017. Les horaires de travail ont également dû être ajustés aux nouvelles règles en vigueur. Cet ajustement des horaires a été anticipé dès août 2018.
- L'AAEE utilisait jusqu'en 2018 le logiciel salaire et facturation Crésus. Ce dernier n'effectuant pas les adaptations requises pour les nouvelles normes BVRs, un processus d'appel d'offres a été lancé dès fin 2017. Afin de rationaliser les outils informatiques mais également pour faciliter la tâche des 1.6 EPTs dévolus à la gestion financière de l'AAEE, il a été décidé de faire l'acquisition du logiciel SAI-ERP qui prend en charge la facturation, mais également la planification, la gestion du temps, les salaires et la comptabilité générale.

### Enjeux pour l'AAEE et la commune sur les 5 prochaines années

- Suivre l'évolution démographique de la commune
- Créer un accueil des 7-8P tel que défini dans les nouvelles normes de la LAJE. Actuellement la commune propose une cantine avec un soutien du CAP pour l'encadrement des enfants.
- Le partage des espaces entre l'école et les structure d'accueil : problème des préaux qui sont occupés par les écoliers non accueillis se joignant aux enfants accueillis, utilisation des locaux scolaires pour répondre à l'augmentation des demandes d'accueil
- La tarification sur la base des déclarations d'impôts et non plus sur un revenu déclaré par les parents
- Repenser la structure de l'accueil des plus grands, puisque la demande est clairement focalisée sur le temps de midi
- Répondre à la perspective d'une mise en place de la vraie « journée continue » provoquant un afflux considérable de nouvelles demandes de prise en charge puisque le temps de pause serait trop court pour permettre aux enfants de rentrer
- Les transports d'enfants entre les structures, favoriser une bonne coordination école - AAEE

- La mise en place des nouvelles normes de l'EIAP avec une évaluation des conséquences et les ajustements en découlant
- Les travaux du complexe scolaires de Bois-Murat
- Le développement d'indicateurs pour le suivi de l'évolution de notre réseau

Christelle Despont  
CD